

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI  
LE 6 JUIN 2012**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, sixième jour du mois de juin deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Constat est fait suivant les articles 153 et 157 du Code municipal que la présente séance se tient conformément à la Loi, les membres ayant tous renoncé à l'avis de convocation.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1496-06-12    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1497-06-12    Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

1.1            **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1        **Avis techniques**

A)            **Municipalité de Venise-en-Québec**

A.1          **Règlement 372-2012**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 372-2012 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et

CAPV2012-06-06

de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement permet les toits plats dans quelques zones, à certaines conditions. Le tout est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

## **A.2 Règlement 373-2012**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 373-2012 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement vise également les normes relatives aux toits plats dans quelques zones à certaines conditions.

### **1.1.2 Divers**

#### **A) Orientations gouvernementales - Plans métropolitains d'aménagement et de développement**

##### **A.1 Rencontre avec les représentants du MAMROT**

Le directeur général rappelle la rencontre à intervenir avec les représentants du MAMROT le 7 juin 2012, à 19h00, afin d'échanger sur les exigences du MAMROT quant à l'orientation 10 concernant les Orientations gouvernementales à l'égard des plans métropolitains d'aménagement et de développement. Cette orientation anéantit le pouvoir de gérer des municipalités, l'autonomie municipale et le développement de la région puisqu'elle favorise totalement le territoire de la CMM. Par ailleurs, la compétence en matière d'aménagement du territoire octroyée aux M.R.C. n'est pas respectée.

##### **A.2 Règlement 474 - Avis de la CMM**

Le directeur général dépose l'avis de la CMM concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement intervenue par l'adoption du règlement 474. La CMM «n'est pas favorable au règlement 474 parce qu'il ne répond pas aux préoccupations énoncées aux Plans métropolitains d'aménagement et de développement relativement à la cohérence et à la complémentarité entre les planifications métropolitaines et péri-métropolitaines, tel que formulé également à l'orientation 10 de l'addenda» soit :

*«- L'absence de directives de la MRC du Haut-Richelieu sur la densification du territoire alors que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté exige un seuil minimum de 18 logements à l'hectare pour la MRC de Roussillon dont le territoire est contiguë à celui de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;*

*- L'absence d'une démonstration de l'offre en espaces vacants et à redévelopper et de la demande en croissance démographique et économique pour établir les besoins en espaces à urbaniser alors que la Communauté a procédé à un tel exercice dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement.»*

### **1.2 Développement économique**

#### **1.2.1 Pacte rural 2007-2014 - Demandes d'aide financière**

##### **A) Municipalité d'Henryville - Dépôt de projet**

La municipalité d'Henryville a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout visant le projet «Matériel de psychomotricité pour le préscolaire». L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 13 juin 2012, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agente de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

##### **B) Municipalité de Venise-en-Québec - Dépôt de projet**

La municipalité de Venise-en-Québec a déposé un projet dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014, le tout visant le projet «Prolongement de la voie cyclable et halte cyclable». L'admissibilité de ce dossier fait présentement l'objet d'analyse par l'agente de développement rural, Mme Jennifer Crawford et préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 13 juin 2012, le comité formé des membres du Conseil de la M.R.C. et de l'agente de développement rural se réunira pour émettre les recommandations quant à ce projet.

CAPV2012-06-06

**1.2.2 Rencontre des Arts, 22<sup>e</sup> édition - Aide financière**

1498-06-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à Rencontre des arts dans le cadre de la réalisation du catalogue de Rencontre, 22<sup>e</sup> édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la M.R.C. du Haut-Richelieu en intégrant le logo de la M.R.C. de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

**1.2.3 Conférence de presse - Fonds de développement régional**

Le directeur général mentionne qu'une conférence de presse se tiendra préalablement à la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. le 13 juin prochain, à 19h00, le tout relatif à l'aide financière spéciale accordée par la CRÉ Montérégie Est et ce, à même le Fonds de développement régional.

**1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles**

**1.3.1 Présentation du rapport annuel 2011 de Compo-Haut-Richelieu inc.**

Dans le cadre de la séance ordinaire du 13 juin 2012, Mme Christiane Marcoux présentera le rapport annuel 2011 de Compo-Haut-Richelieu inc..

**1.3.2 Séance de travail**

Préalablement à la séance ordinaire du 13 juin 2012, les membres des municipalités participant aux services d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles fixeront la date de la prochaine séance de travail afin de discuter des orientations à envisager pour l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de gestion intégrée des matières résiduelles.

**1.3.3 AGA de Compo-Haut-Richelieu inc. - Délégation**

Les membres du Comité administratif recommandent la nomination de M. Gilles Dolbec, préfet, ou en son absence, le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, à titre de "fondé de pouvoir" dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2012 de Compo-Haut-Richelieu inc..

**1.3.4 M.R.C. Memphrémagog - Révision des PGMR**

Les membres du Comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la M.R.C. Memphrémagog afin que le MDDEP établisse et publie, à court terme, les lignes directrices permettant d'établir le cadre de conformité pour les Plans de gestion des matières résiduelles ainsi que le Guide informant les municipalités des moyens mis à leur disposition pour planifier et favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD, le tout conformément au Plan d'action 2011-2015 adopté par le gouvernement.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 juin prochain.

CAPV2012-06-06

### 2.1.2 Rénovation du siège social - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que le déménagement du rez-de-chaussée est intervenu mercredi le 30 mai 2012. L'entreprise Axe Constructions a pris possession des locaux du rez-de-chaussée jeudi le 31 mai 2012.

Il est mentionné que le rapport d'échantillonnage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante à l'intérieur d'un bâtiment réalisé par la firme MHV Services d'hygiène industrielle inc., a conclu à la présence d'amiante dans les composantes des tuiles du plancher du grand local du rez-de-chaussée et ce, en très infime quantité. Les travaux d'enlèvement à risque faible de cette tuile seront sujets à un supplément puisque cette situation était inconnue avant l'appel d'offres. Par ailleurs, les membres du Comité administratif ne croient pas opportun de changer les tuiles des cages d'escaliers puisqu'elles n'ont pas fait l'objet de déclaration d'amiante dans le rapport d'étude.

Quelques anomalies concernant le pontage existant ont été détectées. En l'occurrence, le pontage est oxydé sur sa pleine surface. Il a également été constaté que certaines poutrelles d'acier se sont déversées et ne sont plus verticales. Le contreventement existant ne semble pas avoir cédé et les soudures d'origine ne sont pas fissurées. Les membres du Comité administratif recommandent de retenir les services d'un ingénieur pour obtenir une opinion sur ces constats.

#### **EN CONSÉQUENCE;**

1499-06-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le directeur général à procéder à l'engagement de M. Yves Allard, ingénieur de la firme EXP Global inc., afin d'émettre une opinion sur certains constat au plafond du rez-de-chaussée;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe réservée pour les travaux de rénovation.

ADOPTÉE

### 2.1.3 Entretien des pelouses et du terrain du siège social de la MRC

#### **A) Résiliation de contrat**

Considérant les problèmes d'exécution et de respect du contrat intervenu depuis la saison 2011, les membres du Comité administratif recommandent la résiliation du contrat de la firme Les Gazons Premium.

#### **B) Octroi de contrat**

Les membres du Comité administratif recommandent d'octroyer le contrat d'entretien des pelouses et du terrain du siège social de la M.R.C. à la firme F2 Entretien d'espace vert.

### 2.1.4 Appels d'offres - Autorisation

Conformément à l'article 4.1 A de la Politique de gestion contractuelle, les membres du Comité administratif recommandent d'entériner une résolution afin de nommer le directeur général pour lancer les appels d'offres requis.

## 2.2 Fonctionnement - Divers

### 2.2.1 Demandes d'appui

#### **A) M.R.C. de Témiscouata - Programmes RénoVillage et PRU**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. de Témiscouata afin que la SHQ modifie les critères d'admissibilité de sorte à ce qu'un plus grand nombre de propriétaires bénéficient des programmes RénoVillage et PRU de sorte à ce qu'il puisse présenter une nouvelle demande au même programme après un délai compatible avec les besoins des bâtiments de la clientèle visée.

**B) M.R.C. de Matane - Sécurité incendie - Soutien au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel**

Les membres du Comité administratif réfèrent l'appui de la demande de soutien au recrutement et à la formation des pompiers à temps partiel à chacune des municipalités. La demande visait à mettre en place un programme spécifique qui pourrait assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire, de sorte à lui permettre de suivre à temps plein la formation Pompier I.

**C) M.R.C. de Matane - Exonération d'impôts pour les pompiers à temps partiel**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande d'exonération d'impôts pour les pompiers à temps partiel.

**D) M.R.C. La Vallée-de-la-Gatineau - MTQ - Transport des poids lourds**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. La Vallée-de-la-Gatineau afin que le ministère des Transports du Québec renonce à l'adoption du règlement sur les normes de charge et de dimensions applicables aux véhicules lourds, lequel permettrait le transport de charges plus lourdes ce qui risque d'accélérer l'usure du réseau routier québécois.

**E) M.R.C. de la Matapédia - Loi sur la fiscalité municipale - Immeubles boisés**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de la M.R.C. de la Matapédia afin qu'un régime d'impôt foncier à taux variés pour les immeubles boisés soit mis de l'avant puisque plusieurs autres possibilités de taxation s'offrent déjà aux municipalités en vertu de la Loi sur la fiscalité.

**F) Association canadienne des dépanneurs en alimentation - Lutte à la contrebande**

Les membres du Comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer les démarches de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation en ce qui a trait à la création d'une commission mixte sur la contrebande du tabac.

**3.0 COURS D'EAU**

**3.1 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud**

**A) Problématique avec le MDDEP - Élévation**

Le directeur général soumet que le MDDEP s'objecte à ce que la réparation des digues soit plus haute que la cote 31,08 mètres. Si la M.R.C. respecte l'exigence du MDDEP, il faudrait abaisser les digues existantes ce qui ne peut se faire considérant les inondations connues en 2011. En conséquence, les membres du Comité administratif maintiennent que les travaux doivent aller de l'avant à la cote d'inondation requise pour éviter tout dommage de sorte à ce que le gouvernement du Québec ne paie pas une autre fois la réparation de ces infrastructures advenant un sinistre comme celui de 2011. Les principes de précaution et de prévention doivent être appliqués.

**B) Répartition des coûts de réparation et d'entretien - Demande de modification**

Le directeur général dépose une demande de M. Philip Miller visant à ne plus être intégré à la répartition des coûts de réparation et d'entretien des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud. Considérant que depuis quelques années le dossier des digues et les lois ont évolué soit par l'ajout de débit de la municipalité de Venise-en-Québec, la loi interdisant le déboisement pour des fins agricoles, etc., les membres du Comité administratif recommandent que les quatre maires des municipalités concernées par ce dossier se réunissent afin d'échanger sur la répartition des réparations et de l'entretien des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud. À suivre.

**C) Mise en demeure de M. Robert Bélanger**

Le Comité administratif prend acte de la mise en demeure transmise par M. Robert Bélanger, lequel demande à être exclu des travaux de réparations des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud. Le dossier a été transmis à la MMQ. Cette dernière n'envisage pas, à ce jour, de prendre fait et cause pour et au nom de la M.R.C..

**D) Versement de quotes-parts - Report**

Considérant que les travaux de réparation des digues et stations de pompage interviendront au cours des prochains mois et que le ministère de la Sécurité publique analyse la possibilité de verser 50% de l'aide financière, le directeur général recommande que le versement des quotes-parts pour les travaux de réparations des digues qui devait se faire le 1<sup>er</sup> juillet conformément à la résolution 12820-12, soit reporté au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**3.2 Décharge Brunelle - Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi du contrat à la firme Excavation R. Fortier et fils inc. pour les travaux prévus dans la Décharge Brunelle, pour un montant total de 17 533,68\$ (toutes taxes incluses), l'autorisation aux signatures de même que l'autorisation à faire procéder aux travaux.

**3.3 Cours d'eau Faddentown, branches 4 et 5 -  
Saint-Georges-de-Clarenceville**

**A) Autorisation aux travaux**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 4 et 5 du cours d'eau Faddentown.

**B) Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 6 juin 2012 sera déposé aux membres du Conseil le 13 juin 2012 en vue de l'octroi du contrat, l'autorisation aux signatures et aux travaux.

**3.4 Rivière du Sud, branches 93A, 93B et 93C -  
Saint-Georges-de-Clarenceville**

**A) Autorisation aux travaux**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 93A, 93B et 93C de la Rivière du Sud.

**B) Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 6 juin 2012 sera déposé aux membres du Conseil le 13 juin 2012 en vue de l'octroi du contrat, l'autorisation aux signatures et aux travaux.

**3.5 Cours d'eau des Iroquois, branche 8 - Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Entente intermunicipale**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ayant pour objet de confier à la M.R.C. du Haut-Richelieu la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans la branche 8 du cours d'eau des Iroquois.

**3.6 Ruisseau des Écossais, branche 11 - Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Le directeur général soumet que la soumission de la firme Transport et excavation François Robert inc. déposée pour les travaux de nettoyage de la branche 11 du Ruisseau des Écossais n'était pas conforme puisque l'assermentation n'a pas été produite lors du dépôt de la soumission. En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent l'octroi du contrat au 2<sup>e</sup> soumissionnaire conforme soit, Les Entreprises Réal Carreau inc. pour un montant de 50 338,63\$.

CAPV2012-06-06

4.0 VARIA

4.1 International de Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Prix d'excellence 2011

Mme Christiane Marcoux dépose une lettre du président du conseil d'administration de l'International de Montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Germain Poissant, lequel souligne l'apport remarquable de Compo-Haut-Richelieu inc. dans le cadre du Prix d'excellence 2011 remporté par son organisme et décerné par la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1500-06-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 6 juin 2012.

ADOPTÉE

---

Gilles Dolbec,  
préfet

---

Joane Saulnier,  
directeur général et secrétaire-trésorier